

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202303/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 22/03/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROBIN Murielle, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES : Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC ; M. URIEN Jean-Pierre ; M. LEFFRAY Stéphane

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

CIMETIERE - REPRISES DE CONCESSIONS

Une procédure de reprise de concessions a été initiée en 2019.

Un premier procès-verbal dressé le 6 juin 2019 a constaté la présence de 22 tombes en état d'abandon. Les familles concernées ont été informées soit par courrier, soit par affichage, ainsi que par l'apposition de panonceaux devant chacune des tombes concernées.

A l'issue de cette première phase, deux tombes ont fait l'objet de mesures d'entretien et ont été retirées de la liste.

Un second procès-verbal dressé le 16 février 2023 a confirmé que les vingt autres concessions étaient toujours en état d'abandon. Les familles ont été prévenues dans les mêmes formes que pour le premier procès-verbal.

Le conseil municipal décide de valider la liste des concessions pouvant être reprises (liste jointe à la présente note), et d'autoriser le maire à prendre toutes mesures en vue de leur reprise.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 03/04/2023